
PRIMATURE

Projet Pilote SSTE



PREMIERES DONNEES DE TERRAIN : MI JUIN 2005

La problématique du travail des enfants est planétaire. En effet, au niveau mondial, l'on estime qu'environ 352 millions d'enfants sont dans le travail des enfants.

Parmi eux, 245 millions (environ 70 %) sont victimes des pires formes du travail des enfants. 211 millions de ces enfants ont entre cinq (05) et quatorze (14) ans, et dans cette tranche d'âge, 186 millions sont soumis aux formes les plus nuisibles du travail.

Ceux qui ont entre quinze (15) et dix sept (17) ans sont estimés à 14 millions. 70,4 % des 352 millions d'enfants travaillent dans le secteur agricole, dans la pêche...

Cette situation est préoccupante, eu égard à la fragilité des premiers concernés, et leur rôle prépondérant dans l'avenir des nations. En effet, il est indéniable pour une nation que sa capacité à soutenir un rythme élevé et durable de développement, dépend fortement de sa capacité à assurer pour ses enfants les conditions d'un développement physique, moral et intellectuel harmonieux.

Ce faisant, toutes les nations conscientes accordent une place de choix et une attention soutenue au traitement de la question du travail des enfants, aussi bien dans le cadre des systèmes de gouvernance internationale (à partir des années 1990), que par le biais d'efforts locaux.

Au titre des efforts accomplis avec l'appui très apprécié des partenaires tels que WCF, WACAP, BIT, la GTZ et plusieurs ONG, ont été menée plusieurs actions dont les plus importantes sont :

1. La signature et la ratification des conventions 182 et 138 ;
2. La tenue d'un séminaire international sur la certification du cacao ;
3. La mise en œuvre du projet pilote SSTE à OUME financé entièrement par l'Etat ;
4. La mise en œuvre du projet WACAP dans 6 départements ;
5. Diverses rencontres de travail avec la WCF, le GIG, l'ICI, le groupe de travail sur la vérification (étape 3 du système de certification) ;
6. La tenue de l'atelier des producteurs sur leur implication dans la lutte durable contre le travail des enfants ;
7. La rédaction du rapport intérimaire du projet pilote SSTE.

De fait, malgré la grave crise militaro politique qu'elle traverse, la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre le travail des enfants une priorité. A ce titre, les résultats obtenus à ce jour par le Projet Pilote SSTE se présentent comme suit :

1. Informations générales

Les informations, présentées dans ce rapport, proviennent des résultats des premières enquêtes de terrains du SSTE, menées auprès de 240 planteurs et 500 enfants, du 29 mai au 03 juin 2005. Les sites choisis sont ceux de la zone du projet pilote SSTE c'est-à-dire les villages de Bokéda et Tonla (sous-préfecture de Diégonéfla), de Kouaméfla et Guépahouo (Sous-préfecture d'Oumé). Les questionnaires dépouillés et validés ont fourni les réponses de 150 producteurs de cacao employant de façon temporaire ou permanente 383 enfants dont les caractéristiques seront fournies plus loin.

2. Répartition des enfants selon le sexe

La majorité des enfants interrogés sont des garçons, soit 60 % des cas, contre 40 % de filles.

3. Distribution de l'âge des enfants travailleurs

Trois quarts (3/4) des enfants travailleurs ont 11 ans ou plus. La catégorie d'âge majoritaire est celle de 14 ans, avec un taux de représentation de 13,54 % ;

4. Filiation avec l'employeur

La majorité des enfants interrogés ont un lien de parenté avec l'employeur. Plus précisément, 86 % des enfants sont le fils ou la fille de l'employeur, quand seulement 7 % affirment n'avoir aucun lien de parenté avec l'employeur.

5. Type de travaux dangereux effectués par enfant travailleur

Les travaux mentionnés ici sont ceux proscrits dans l'agriculture en Côte d'Ivoire par arrêté ministériel du 14 mars 2005 du ministère de la fonction publique et du Travail. 36 % des enfants affirment effectuer un transport de charges lourdes souvent sur de longues distances, quand moins de 1 % affirment effectuer l'épandage des produits chimiques.

6. Raison d'utilisation des enfants travailleurs

Dans la série de raisons prévues par le questionnaire, les trois raisons les plus fréquemment évoquées sont :

- ★ 'Les enfants accompagnent les parents au champ' (64,67% des employeurs interrogés) ;
- ★ 'Pour aider leur famille' (54,00% des employeurs interrogés) ;
- ★ 'Pour occuper les enfants pendant les vacances' (45,33% des employeurs interrogés) ;

Les raisons telles que l'acceptation des bas salaires (0,67%), la rusticité des enfants (0 %) et l'absence de solution de rechange (0,67%) sont marginales.

7. Niveau d'instruction des enfants travailleurs

33 % des enfants n'ont aucun niveau, 50% d'entre eux ont le niveau du primaire (dont une majorité de niveau cours préparatoire), quand 5 % ont le niveau du secondaire et 5 % sont dans l'enseignement franco arabe.

8. Taille de l'exploitation

La grande majorité (80%) des producteurs interrogés sont des petits producteurs ayant des superficies comprises entre 2 et 9 hectares.